

Commerce de gros / interentreprises de matériel agricole - Ile-de-France

Entreprises incluses dans le rapport (2024/1215)

- ANDREAS STIHL
- BARBIER (STE D'EXPLOITATION ETS)
- BOUCHARD AGRICULTURE
- BOUCHARD DIFFUSION
- BOUCHARD ENVIROMAT
- BOUCHARD FORETS
- BOUCHARD VROMMAN
- BUREAU COMMERCIAL MARKETING
- CHOUFFOT
- CNH INDUSTRIAL FRANCE
- COMATEL
- DAVID
- DELAVAL
- DUPORT
- DUPORT AGRI
- EMS AGRI NORMANDIE
- EVL MAT
- FELCO FRANCE
- GREENMAT
- HARDI SERVICE
- HB
- HUSQVARNA FRANCE
- JARDINS LOISIRS 77
- JL 78 - JARDINS LOISIRS 78
- KRONE FRANCE
- KRUCZOWY (ETS)
- LENOBLE AGRI
- MOTOBRIE
- MOTOBRIE PROVINS
- MOVA ENERGY
- PPK (ETS)
- PROMATEV
- QUINOT (ETS)
- SOCODICOR
- STIGA
- THOMAS MOTOCULTURE

Commerce de gros / interentreprises de matériel agricole - Ile-de-France

Bon de commande (2024/1215)

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 36 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2025.

- | | | |
|--|---------------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> support papier | 225 € HT | |
| <input type="checkbox"/> support PDF | 225 € HT | adresse e-mail impérative |
| <input type="checkbox"/> support clé USB | 325 € HT | |
| <input type="checkbox"/> papier et clé USB | 550 € 440 € HT | remise de 20% |

Société
A l'attention de
Adresse
CP et ville

Tampon ou signature

A retourner à **La Loupe Financière** par courrier, par mail ou par fax – mail LLF@LLF.FR – fax **+33 4 76 99 93 92**

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus. Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [t2]